AR Prefecture

017-200041523-20241029-DEC506BIS_2024-AU Reçu le 29/10/2024



Administration - Stage

Décision n° 506BIS/2024 SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

(modifie la décision 506/2024 visée en Sous-Préfecture le 25/10/2024 pour cause d'erreur matérielle)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec l'Entreprise Les Briconautes de Montguyon et monsieur POUYER Steven du 4 au 8 novembre 2024.

Fait à Jonzac, Le **2** y 00T, 2024

Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Tallefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché, le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge